

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Convocations adressées le 07 novembre 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués votants : 12

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

### Étaient présents :

Michel GILLOT ; Frédéric AUGIS ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ; Michel PADONOU ; Rabia HADJIDJ-BOUAKKAZ ; Bernard PLAT ; Bernard LORIDO ; Sébastien MARAIS ; Martine BELNOUE ; Yves MASSOT.

### Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND ; Christine BEUZELIN ; Jacques JOSELON ; Laurent RAYMOND ; Marie-France BEUFILS.

### Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Michel GILLOT pour Philippe BRIAND ; Michel PADONOU pour Alain BENARD ; Rabia HADJIDJ-BOUAKKAZ pour Wilfried SCHWARTZ.

### Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Yves MASSOT de Christophe BOUCHET

**Secrétaire de séance :** Bernard PLAT

**C 19/11/02 – BUDGET – EXERCICE 2019 – DECISION MODICATIVE N°1**

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, présente le rapport suivant :

Le Comité syndical est invité à approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 du budget du Syndicat, dont les écritures sont les suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** **0.00€**

**SECTION D'INVESTISSEMENT** **-1 000 000€**

Le montant constitué pour les opportunités d'acquisitions liées à la ligne 2 du Tram n'a pas été utilisé à la hauteur de la réserve constituée. Il convient alors de retirer les crédits non nécessaires et ainsi de supprimer l'emprunt 2019 pour 1 000 000€.

Par ailleurs, il convient d'inscrire une somme de 190 000€ pour l'acquisition d'un terrain afin d'installer des équipements de stationnement pour les vélos.

**DEPENSES**

Acquisition foncière et démolition Tramway ligne 2	-1 190 000€
Acquisition terrains pour équipements stationnement vélo	190 000€

**RECETTES**

Emprunt	-1 000 000€
---------	-------------

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget pour l'exercice 2019 dont les écritures figurent dans les tableaux ci-annexés.

**Le Comité adopte à l'unanimité**

**Pour extrait conforme et  
certification du caractère exécutoire,**



**Le Président,**

**Frédéric AUGIS**